

Protocole d'accueil local de l'école primaire publique de Chaillé-les-Marais

Année scolaire 2020-2021

à partir du lundi 2 novembre 2020



Ecole maternelle
1, rue Jules Ferry
Accueil des élèves de PS/MS (escalier), TPS, MS/GS et
GS (hall)



Ecole élémentaire
Impasse des écoles
Accueil des élèves des classes de CP A, CP B, CE1,
CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2

Téléphone maternelle: 02 51 56 77 16

Téléphone élémentaire : 02 51 56 71 03

Téléphone d'urgence (directeur) : 06 01 70 18 55

Téléphone mairie: 02 51 56 72 98

Téléphone périscolaire (Mme Pizon) : 07 89 83 51 51

Adresse email cantine : cantinescolairechaille@gmail.com

Site internet : <http://chaillelesmarais.toutemonecole.com>

Protocole d'accueil local de l'école primaire publique de Chaillé-les-Marais

Année scolaire 2020-2021

à partir du lundi 2 novembre 2020

Le protocole local qui suit détaille et explique les nouvelles conditions d'accueil de l'école, à compter du lundi 2 novembre 2020. Il s'appuie sur les instructions du protocole sanitaire national mis à disposition des écoles le jeudi 29 octobre 2020.

I. Introduction : évolution des éléments de contexte :

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020 / 2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020. Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 et du 17 septembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'école ou d'établissement. L'ensemble des ressources (cours en ligne, classes virtuelles avec Ma classe à la maison, etc.) est disponible gratuitement. Ce plan est consultable à l'adresse suivante <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce protocole sanitaire (dernière version officielle envoyée en même temps que ce protocole à toutes les familles) **doit être appliqué dans son ensemble pour garantir la sécurité de vos enfants (et donc de vous) ainsi que celle des personnels de l'école qu'ils soient enseignants, ATSEM, agents de cantine, du périscolaire, animateurs ou autres. Nous devons être en mesure d'appliquer toutes les préconisations, sans exception.**

II. Principales évolutions liées à l'application du nouveau protocole sanitaire national :

- ◇ **Obligation de présence des élèves** : Les élèves sont tenus d'être présents à l'école, comme avant la période de confinement et selon les mêmes modalités que d'habitude. Toute absence devra donc être justifiée.
- ◇ **Gestes-barrière et distanciation sociale** : Ces règles ne s'appliquent plus du tout en maternelle. En élémentaire, une distance d'un mètre entre élève au sein des salles de classe est souhaitable mais pas impérative si elle ne peut être atteinte. Ces règles ne s'appliquent plus du tout en maternelle. **Dans les espaces ouverts, les élèves d'une même classe ou d'un même groupe ne sont plus obligés de rester éloignés d'un mètre.**

- ◇ **Règles de non-brassage** : La règle de distanciation qui continuera d'être appliquée est celle du non brassage des groupes. **Ainsi, à aucun moment de la journée, lors de l'accueil périscolaire (garderie), lors des récréations ou bien lors du temps de restauration (cantine), les élèves d'un même groupe ne devront se « mélanger » avec les élèves d'un autre groupe. Ces groupes devront rester séparés d'au moins un mètre les uns des autres.** Par contre, des échanges seront possibles entre les classes qui sont dans le même groupe.
- Les groupes constitués sont les suivants :
 - ⇒ Groupe 1 : classes de TPS et PS/MS ;
 - ⇒ Groupe 2 : classes de MS/GS et GS ;
 - ⇒ Groupe 3 : classes de CP A, CP B, CE1 et CE1/CE2 ;
 - ⇒ Groupe 4 : classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2.
- ◇ **Port du masque** : **Pour les élèves de l'école élémentaire, le port du masque est désormais obligatoire et à la charge des familles.** Des consignes d'utilisation seront données aux élèves en classe. Il sera également demandé un sachet ou un sac pour y ranger le masque. Pour les élèves de maternelle, le port du masque est toujours déconseillé. Tous les adultes de l'école devront porter un masque quand ils seront en présence des élèves ou d'autres adultes. **Les parents devant rentrer dans les bâtiments scolaires devront porter obligatoirement un masque pour être acceptés.**
- ◇ **Lavage des mains** : Pour les élèves comme pour les adultes (**y compris les parents devant entrer dans les bâtiments scolaires**), un lavage des mains aura lieu régulièrement (au moins à l'entrée des bâtiments, **avant et après** chaque repas, **avant et après** les récréations, **après** être allé aux toilettes). **Il est également demandé aux familles d'assurer un lavage des mains de leur(s) enfant(s) dès leur retour à la maison.**
- ◇ **Aération, ventilation des locaux** : L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération aura lieu au minimum **toutes les 2 heures**. Enfin, les systèmes de climatisation des classes préfabriquées peuvent toujours, après vérification, être utilisés.
- ◇ **Nettoyage et désinfection des locaux, du mobilier** : les locaux ainsi que le mobilier seront désormais nettoyés et/ou désinfectés au moins une fois par jour. Les tables de la cantine seront nettoyées et désinfectées après chaque service. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs sera autorisé si un nettoyage quotidien peut être assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).
- ◇ **Matériel des élèves** : Dans la classe, chaque élève devra avoir son propre matériel, complet, qu'il apportera chaque matin et remportera à la maison tous les soirs (**sauf les élèves de TPS, PS et MS**). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) sera permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne pourra être assurée (ou que les objets pourront être isolés 24h00 avant réutilisation).
- ◇ **Explicitation de la situation aux élèves** : Les élèves recevront des informations adaptées à leur âge pour leur expliquer la situation et toutes les règles qu'ils devront respecter. D'autre part, ils seront systématiquement sensibilisés aux gestes barrières par les enseignants. Leur parole, en lien avec la manière dont ils vivent ce moment si particulier, sera entendue et prise en compte.

II. Organisation officielle (à partir du lundi 2 novembre) :

a. Organisation des jours d'école :

L'école est organisée sur 4 jours. Les élèves seront donc accueillis le lundi, mardi, jeudi, vendredi. Le mercredi, la commune et la communauté de communes organise un accueil. **Pour en bénéficier, vous devez contacter Mme Pizon au 07 89 83 51 51.**

b. Élèves concernés ou non :

Les élèves concernés par l'accueil au sein de l'école seront tous les élèves de TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

a. Modalités d'accueil des élèves :

En maternelle, les élèves de TPS pourront être accompagnés par un de leurs parents ou accompagnateurs (**et un seul**) jusqu'à la salle de classe à condition que chaque parent ou accompagnateur porte un masque et se nettoie les mains avec son enfant à son entrée dans le bâtiment scolaire.

En PS/MS, les parents ou accompagnateurs (**un par enfant**) entreront dans le bâtiment pour participer au lavage des mains et au déshabillage de leur enfant mais ne pourront entrer dans la classe.

En MS/GS et GS, les élèves entreront sans leurs parents dans le bâtiment.

En élémentaire, les élèves franchiront seuls la grille de l'école avant d'aller se laver les mains et rejoindre leur salle de classe (CP A, CP B, CE1 et CE1/CE2) ou le range devant la classe (CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2).

c. Mesures pour lutter contre le virus :

- ◇ **Aucun élève fiévreux (plus de 38°C) ne sera admis à l'école ou à l'accueil périscolaire. Les parents devront donc s'assurer que leur(s) enfant(s) n'est ou ne sont pas fiévreux avant le départ pour l'école et surveiller l'apparition de symptômes liés à la COVID-19.**
- ◇ En cas de suspicion d'un cas de COVID-19 parmi les élèves accueillis, (pour rappel les symptômes évocateurs sont toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), le protocole sanitaire national sera systématiquement appliqué. L'élève concerné sera immédiatement isolé (avec un masque pour les enfants en âge d'en porter) dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les parents/responsables légaux seront appelés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. **Il est donc indispensable que les parents soient joignables.**

d. Restauration scolaire :

Les élèves prendront leurs repas dans la salle de restauration, comme avant la période de confinement. Cette dernière a été aménagée, de même que les deux services de restauration, pour permettre d'éviter le brassage entre groupes. Ainsi chaque groupe sera séparé d'au moins 2 mètres pour manger.

Pour s'inscrire, les parents devront absolument prendre contact avec Mme Baudinet par email (cantinescolairechaille@gmail.com).

e. Accueil périscolaire :

Un accueil périscolaire sera accessible aux enfants accueillis à l'école selon les mêmes modalités qu'auparavant (7h15-8h50 et 16h30-19h00).

Pour s'inscrire, les parents devront prendre contact avec Mme Pizon par téléphone (07 89 83 51 51) pour préciser les heures d'arrivée ou de départ.

f. Transport scolaire :

Tous les circuits de transport scolaire sont en service. Les familles concernées ont été destinataires d'un courrier sur ce thème de la part du Conseil régional, en début d'année scolaire.

g. Circulation et stationnement :

D'une manière générale, il est fortement recommandé aux familles d'anticiper leur arrivée à l'école, les conditions de stationnement et d'accueil étant perturbées.

h. Règles pour les familles :

Afin de garantir la santé de toutes et tous, il est demandé aux parents de se présenter à l'école en portant systématiquement un masque, y compris pour attendre à la sortie de l'école. Il est également attendu que les familles respectent les règles de distanciation sociale à la sortie de l'école.

Les familles ne devront jamais emmener leur enfant à l'école s'il a de la température (plus de 38°C) ou si il ou elle présente des symptômes liés à la COVID-19.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS- Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils doivent en informer l'école immédiatement.

En cas de suspicion de COVID-19, les parents devront être joignables immédiatement.